; ;;

Augmentation des salaires et de l'aide à la complémentaire santé,
Télétravail exceptionnel lié au carburant

Le président du CNFPT doit répondre aux attentes des agents.

Le 1er décembre : Mobilison nous pour faire entendre notre voix.

; ;;

L'ensemble des fédérations de fonctionnaires appelle à une nouvelle journée de mobilisation (grève, rassemblements, manifestations) le 1er décembre concernant les nécessaires revalorisations salariales : augmentation du point d'indice et refonte des grilles indiciaires.

Elles font le constat dans leur communiqué du 20 novembre : *« Le gouvernement a annoncé recevoir à nouveau les organisations syndicales le 11 décembre. A l'approche de la fin du débat budgétaire, nos organisations syndicales exigent du gouvernement des réponses précises : quelle enveloppe, quel calendrier, quelles mesures concrètes et quelle sera leur traduction dans le budget 2027 ?* ».

Ces questions s'adressent aussi à notre employeur concernant les revendications internes à l'établissement.

Complémentaire santé : des réponses précises et urgentes s'imposent

Des réponses précises sont d'autant plus urgentes que lors de la première réunion sur la complémentaire santé, jeudi 19 novembre, nous avons fait les constats suivants
1/ Un nombre de bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé très limitée :
Moins d'un agent sur d'eux pour l'ensemble des tranches
Seuls 5 agents sur 2624 bénéficient de la tranche 1 (soit 0,19% des agents !)
2/ La négociation d'ensemble sur la complémentaire santé ne pourra pas se conclure avant l'élection du futur président le 10 mars 2027

Ouverture des négociations de mi-décembre : Quelle enveloppe ? Quel calendrier ? Quelles mesures concrètes ? Quelle traduction dans le budget 2027 ?

La direction générale s'est engagée à organiser une réunion de négociations dans la semaine du 14 au 18 décembre.
Conformément aux demandes de nos fédérations au gouvernement, nous demandons à notre employeur qu'il nous communique des réponses aux questions suivantes : « *quelle enveloppe, quel calendrier, quelles mesures concrètes et quelle traduction dans le budget 2027 du CNFPT?* »

Télétravail exceptionnel lié à l'augmentation du carburant : nos demandes initiales demeurent

Notre préavis de grève est déposé pour le 1er décembre. Nous avons complété nos demandes par celles que nous avions déjà portées lors des négociations précédentes relativement au télétravail exceptionnel lié au carburant dont le dispositif doit prendre fin au 31 décembre 2026 :
1/ Reconduction du télétravail exceptionnel lié au carburant aussi longtemps que le point d'indice n'aura pas été augmenté ou que le cout moyen du litre d'essence ne sera pas redescendu en dessous de ce qu'il était le 28 février 2026 (début de la guerre Iran- Etats Unis) soit environ 1,70 euros.
2/ Accès au télétravail exceptionnel carburant dès le 1er kilomètre
3/ Revalorisation du complément indemnitaire de 10% à 20% pour les agents non-télétravailleurs qui ne bénéficient pas du TT exceptionnel carburant.

Les réponses salariales que le gouvernement a apporté aux fonctionnaires de police en moins d'une demi-heure montrent une nouvelle fois que les discours sur l'absence de marges de manœuvre des employeurs qu'ils soient publics ou privés ne sont pas crédibles. Aussi, dans le contexte social actuel le gouvernement et notre employeur doivent prendre des mesures immédiates pour répondre à l'urgence salariale des agents du CNFPT.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'appel intersyndical du 1er décembre, nos syndicats déposent un préavis de grève pour la journée de grève et de manifestation du 1er décembre 2026 de 0 h à 24 h, afin de permettre à l'ensemble des personnels de porter les revendications suivantes

Au niveau national :

- La revalorisation de notre traitement indiciaire :
  Le point d'indice à 6,50 euros
  La refonte des grilles indiciaires
- L'abandon du plafonnement des recettes du CNFPT

Au CNFPT :

- **Des réponses précises concernant les négociations salariales en vue de la réunion prévue entre le 14 et 18 décembre :** quel calendrier ? quelle enveloppe ? quelles mesures concrètes ? quelle traduction dans le budget 2027 **?**

Pour notre part, les bases de négociations sont les suivantes

- **Régime Indemnitaire :** 100 euros d'augmentation
- **Complémentaire santé** : Augmentation immédiate d'au moins 40% de la contribution de l'employeur
  - Tranche 1 : 75 euros
    Avec un élargissement de la tranche 1 à tous les agents touchant l'indemnité différentielle donc dont le traitement indiciaire est inférieur au SMIC
  - Tranche 2 : 50 euros
  - Tranche 3 : 30 euros
- **Télétravail exceptionnel lié à l'augmentation du carburant**
  - Reconduction de la mesure à compter du 1er janvier 2027 aussi longtemps que le point d'indice n'aura pas été augmenté ou que le cout moyen du carburant ne sera pas redescendu en dessous de 1,70 euros le litre
  - Accès au TT exceptionnel carburant dès le 1er kilomètre
  - Revalorisation du complément indemnitaire de 10% à 20% du traitement pour les agents dont les postes ne sont pas télétravaillables qui ne peuvent pas bénéficier du TT carburant.

Tous concernés. Tous mobilisés.
Le 1er décembre, faisons entendre notre voix et nos préoccupations.